



COMMISSION FOOT DIVERSIFIE

Réunion du 31/03/2025 au siège du District de la Gironde de Football à Cenon

Présents : Joel LALANNE, Jean-Claude POINTET, Bernard CHARPENTIER, Jacques LANAU, Daniel GRANDCOING

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs concernant les 2 dernières rencontres. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13, U15, U17, U19, Seniors, U13F, U15F, U17F, U18F, Seniors F, Futsal, Foot Détente, Foot Entreprise. Le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution qui sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 48h accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non-utilisation. (Art.17 des Règlements Sportif du District).

SECTION : ENTREPRISE

COUPE DU DISTRICT

La coupe du District est réservée à la D2 et D3

Poule 1 CHR2/LCS/AVIA CLUB

Poule 2 RHS/BERGONIE FC/DAXAP2

Poule 3 BORDALEKO/AIRCALO/PH33

Poule 4 SECU CAF2/SAFRAN/THALES 2

Poule 5 MICHELIN/DASSAULT 2/FC PLAISIR

Poule 6 SUD OUEST AUTO 2/PICHET/DAXAP1

1^{er} Phase 6 Poules de TROIS

Le 1^{er} de chaque poule est qualifié pour la 2^{ème} phase

2^{ème} phase 2 poules de trois, le premier de chaque poule jouera la finale

;

Compte tenu du calendrier, les reports de rencontre ne seront pas autorisés

SECTION : DETENTE + de 35ANS

FINALE CHAMPIONNAT

Le championnat Foot détente + de 35 ANS se termine le 16/05/2025.

Aucune rencontre ne sera acceptée après cette date.

Les équipes devront jouer les rencontres en retard avant cette date

Le premier de la poule A rencontrera le premier de la poule B en finale le 6 ou 7 juin

SECTION : FUTNET et FOOT EN MARCHANT

FOOT EN MARCHANT le 13 Avril au HAILLAN

Président de la Commission

LALANNE Joel